

## LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

### LE TRIEUX

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de PLEUDANIEL (22740)

Texte juridique de référence : Décret du 07/05/1910

Limite	Observations
Ligne droite partant du Moulin de Traouneur (rive gauche) et aboutissant à la maison du garde maritime (rive droite)	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Moulin de Traou Meur mentionné sur Scan Littoral. La maison du garde maritime ne peut être localisée avec certitude. Dans le doute, nous reproduisons à l'identique la donnée SIG transmise par la DDTM22. Positionnement confirmée par carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante)</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

**Trieux** Ligne droite partant du moulin de Traou-Meur (rive gauche) et aboutissant à la maison du garde maritime (rive droite) *Décret du 7 mai 1910*

